

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LE BRIVET

Département de LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Communes de SAINT-NAZAIRE (44600) et MONTOIR DE BRETAGNE (44550)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Barrage-écluse de Méan	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Barrage-écluse repérable sur Scan Littoral à proximité de Méan. Numérisation de la limite à partir de l'Ortho Littorale V2.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

